

XI. — REMÈDES GÉNÉRAUX AUX TENTATIONS

Outre ces remèdes spéciaux, il y en a quatre encore que l'on peut opposer à toute tentation :

1. Eloigner complètement son esprit de la suggestion mauvaise et l'assujétir à une occupation si absorbante qu'il perde l'impression qui l'obsède.

2. Ecarter tout sujet et toute occasion qui pourrait y donner lieu. Cette règle a son application surtout dans les tentations de la chair qui enflamment comme le feu les imprudents qui les écoutent : c'est bien plutôt par la fuite que par la résistance ouverte qu'on les dompte. Sans doute, il est nécessaire d'y résister, il est cependant dangereux de demeurer longtemps en tête à tête avec le serpent : la chasteté est bien plus en sûreté loin des personnes d'un autre sexe que dans leur compagnie. Malgré toutes les précautions que l'on pourrait prendre, ces tentations sont à redouter ; la pensée doit en être éloignée, les occasions retranchées. Notre-Seigneur n'a pas voulu permettre que le démon le tentât sur l'impureté ; il a prétendu par là nous apprendre à ne pas nous exposer à lui déclarer la guerre sur cette matière, même avec la conviction de le vaincre. C'est une tentation d'autant plus dangereuse que le plaisir l'accompagne ; toute concession est dangereuse. On peut la comparer à un ennemi qui aurait des intelligences dans la place ; s'il fait irruption sur les portes, il s'en empare.

3. Souffrir avec patience et humilité les coups de la verge du Seigneur et s'estimer digne d'être soumis aux plus grandes afflictions. Il nous est impossible de lutter avec Dieu, soit en justice : nous ne sommes que des pécheurs ; soit en puissance, faibles esclaves que nous sommes ; impossible encore à nous de fuir sa présence par la ruse : en quelque endroit que nous nous retirions, nous ne pouvons échapper à ses regards ni